

Séance du 18 juin 2011

Convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'équipement de télécommunication par la Société Alliance Connectic

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet d'installation d'un relais sur le clocher de l'église dans le cadre du déploiement du réseau départemental de communications électroniques destiné à émettre des fréquences permettant la fourniture aux usagers des services d'accès internet haut débit, émet, à la majorité des membres présents, un avis favorable et autorise le maire à signer la convention qui en découle.

Groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs automatiques externes (DAE)

Le centre de gestion propose par une délibération du 14 avril 2011 aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent de procéder à un groupement de commandes, dont il serait le mandataire, pour procéder à l'achat de défibrillateurs.

Il envisage l'achat pour une trentaine de collectivités d'environ 50 unités.

Cet achat groupé est naturellement susceptible de permettre de faire baisser les prix de façon sensible.

Le Maire fait valoir qu'il serait intéressant pour la commune de se doter d'au moins 1 défibrillateur, d'autant que le centre de gestion permettra le choix parmi les appareils automatiques ou semi-automatiques et tiendra compte des éventuels besoins d'implantation à l'extérieur.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à adhérer à ce groupement de commandes pour 1 défibrillateur. Il précise pour finir que les formations à l'utilisation de ces appareils seront prises en charge par le SDIS de Belfort, gratuitement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs géré par le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour 1 appareil.
- d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes destinée à mandater le centre de gestion pour la passation du marché correspondant.

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, élaboré sur le fondement de la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, définit 3 objectifs :

- la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales,
- la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre,
- la réduction du nombre de syndicats intercommunaux au mixtes et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, à la majorité des membres présents émet un avis favorable à ce projet

Séance du 18 juin 2011

Préemption sur la vente des parcelles cadastrées section AB n° 188 et 189

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants, R 213-1 et suivants
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 mai 1990, instaurant un droit de préemption urbain sur la commune d'Auxelles Bas,
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner , reçue le 10 juin 2011, adressée par la SCP GOUILLOUX LABOSSE, notaires à Héricourt, Haute Saône, en vue de la cession des propriétés sise à Auxelles Bas, cadastrée section AB n° 188 et 189, d'une superficie totale de 3 a 23 ca appartenant à M et Mme DIRENGERGER Hervé.

Considérant que la commune doit acquérir ces terrains afin de mener à terme un projet d'élargissement et de sécurisation de la rue de la Creusevie et de la rue des Corvées, débuté dans les années 82-83, qui à ce jour n'est par arrivé à son terme.

Considérant les propositions d'achat déjà faites par le passé à Monsieur DIRENBERGER père qui n'ont pas abouties, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide d'acquérir par voie de préemption les biens situés à Auxelles bas cadastrés section AB n° 188 d'une superficie de 0 a 47 ca et AB n° 189 d'une superficie de 2 a 76 ca appartenant à M et Mme DIRENBERGER Hervé. La commune achète au prix figurant dans la DIA, soit pour une surface totale de 3 a 92 ca la somme de 106,33 euros. Calcul estimé en fonction du prix, indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner pour un lot de 106 a 33 ca au prix de 3500 euros (32,92 euros l'are).

L'acte notarial constatant le transfert de propriété sera établi par la SCP GOUILLOUX LABOSSE D'Héricourt.

Monsieur le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

La dépense résultant de cette acquisition sera prélevée sur le budget 2011.